



LIGUE de GUADELOUPE de FOOTBALL

REGLEMENTS FUTSAL

SAISON 2026/2027

SOMMAIRE

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LA GUADELOUPE DE FUTSAL DE REGIONALE 1	3
ARTICLE 1 - NOMBRE DE PARTICIPANTS AU CHAMPIONNAT DE LA GUADELOUPE DE FUTSAL DE REGIONAL 1.....	3
ARTICLE 2 - FORMULE DU CHAMPIONNAT	3
ARTICLE 3 – COMPOSITION DES EFFECTIFS AUTORISE SUR LA FEUILLE DE MATCH.....	4
ARTICLE 4 - TITRE/QUALIFICATIONS - ACCESSION/RELEGATION	4
<i>a) Titre et qualifications</i>	<i>4</i>
<i>b) Relégation</i>	<i>4</i>
ARTICLE 5 – ORGANISATION DES RENCONTRES.....	5
ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DE CONNAISSANCE.....	5
ARTICLE 7 - DISPOSITIONS NON PREVUES.....	5
REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LA GUADELOUPE DE FUTSAL DE NIVEAU 2	6
ARTICLE 1 – OBLIGATION DE PARTICIPATION	6
ARTICLE 2 - FORMULE DU CHAMPIONNAT	6
ARTICLE 3 – COMPOSITION DES EFFECTIFS AUTORISE SUR LA FEUILLE DE MATCH ET DUREE DES RENCONTRES	7
ARTICLE 4 - TITRE - ACCESSIONS.....	7
<i>a) Titre</i>	<i>7</i>
<i>b) Accessions</i>	<i>7</i>
ARTICLE 5 – ORGANISATION DES RENCONTRES.....	8
ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DE CONNAISSANCE.....	8
ARTICLE 7 - DISPOSITIONS NON PREVUES.....	8
REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LA GUADELOUPE DE FUTSAL FEMININ.....	9
ARTICLE 1 – PARTICIPANTS AU CHAMPIONNAT DE LA GUADELOUPE DE FUTSAL FEMININ	9
ARTICLE 2 - FORMULE DU CHAMPIONNAT	9
ARTICLE 3 – COMPOSITION DES EFFECTIFS AUTORISE SUR LA FEUILLE DE MATCH.....	10
ARTICLE 4 – TITRE.....	10
ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DE CONNAISSANCE.....	10
ARTICLE 6 - DISPOSITIONS NON PREVUES.....	10

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LA GUADELOUPE DE FUTSAL DE REGIONALE 1

ARTICLE 1 - NOMBRE DE PARTICIPANTS AU CHAMPIONNAT DE LA GUADELOUPE DE FUTSAL DE REGIONAL 1

Pour la saison 2026/2027 le championnat de la Guadeloupe de futsal de Régional 1 est composé de 8 équipes.

Ces huit équipes se rencontrent en match aller-retour, pour un total de quatorze 14 journées.

Les clubs engagés doivent participer à la Coupe de la Guadeloupe de futsal.

ARTICLE 2 - FORMULE DU CHAMPIONNAT

Le classement se fait par addition des points. Le décompte des points s'établit comme suit :

- ✓ Match gagné : 4 points
- ✓ Match nul : 2 points
- ✓ Match perdu : 1 point
- ✓ Forfait, abandon ou pénalité : 0 point
- ✓ Constat par l'arbitre d'une équipe réduite à moins de 3 joueurs au cours d'une rencontre : 0 point

Le match gagné par forfait ou pénalité le sera sur le score de 3 à 0. Si l'équipe déclarée vainqueur par pénalité inscrit plus de 3 buts lors de la rencontre en question, ce nombre sera retenu. L'équipe pénalisée, perdra, de facto, le bénéfice de ses buts marqués. En cas d'égalité de points, le classement des clubs est établi de la façon suivante :

- a En préliminaire sur le nombre de pénalités et de forfaits, l'équipe ayant le nombre le moins important sera nécessairement mieux classé.
- b En cas d'égalité de points sur l'une des places, les équipes sont départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés sur l'ensemble des matchs du championnat.
- c En cas d'égalité de différence de buts sur l'ensemble des matchs du championnat, les équipes ex aequo seront départagées en tenant compte du nombre de buts marqués (*meilleure attaque*) sur l'ensemble des matchs du championnat.
- d En cas d'égalité du nombre de buts marqués sur l'ensemble des matchs du championnat, les équipes ex aequo seront départagées en tenant compte du nombre de buts encaissés (*meilleure défense*) sur l'ensemble des matchs du

championnat.

- e En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du classement aux points des matchs joués entre les clubs ex aequo.
- f En cas de nouvelle égalité, les équipes ex aequo seront départagées par la différence entre les buts concédés par chacune d'elles dans les rencontres directes entre elles.
- g Si deux équipes ne sont pas départagées par les critères ci-dessus, un match de départage sera organisé par la L.G.F. sur terrain neutre en cas d'impact sur les places qualificatives pour le Play off ou la relégation.

Le classement officiel du championnat est établi en fonction des résultats sur le terrain et du respect des dispositions du présent règlement et des règlements généraux.

ARTICLE 3 – COMPOSITION DES EFFECTIFS AUTORISE SUR LA FEUILLE DE MATCH

Dans le cadre du championnat de la Guadeloupe de futsal de Régional 1, chaque équipe est autorisée à inscrire jusqu'à quatorze (14) joueurs sur la feuille de match.

ARTICLE 4 - TITRE/QUALIFICATIONS - ACCESSION/RELEGATION

a) Titre et qualifications

Les quatre premiers de la poule sont qualifiés pour le « PLAY OFF » afin de décerner le titre de champion de la Guadeloupe.

Le Play Off se déroule en match aller-retour, l'équipe la mieux classée recevant au match retour, opposant le 1^{er} de la poule au 4^{ième} de la poule dans le match 1 et le 2^{ième} de la poule au 3^{ième} de la poule dans le match 2. La règle primant le but à l'extérieur ne s'applique pas. Les résultats sont additionnés de manière brute. En cas d'égalité globale à la fin du temps réglementaire du match retour, une prolongation aura lieu, si toujours égalité, une séance de tirs au but départagera les équipes.

La Finale se déroule en Match aller simple, sur terrain neutre, avec prolongation à la fin du temps réglementaire, si toujours égalité, une séance de tirs au but départagera les équipes.

Le vainqueur de la finale est déclaré Champion de la Guadeloupe de futsal.

Le finaliste est déclaré Vice-Champion de la Guadeloupe de futsal.

b) Relégation

Le dernier club classé (8^{ème}) descend automatiquement vers le Championnat de la Guadeloupe de futsal de Niveau 2.

Le 7^{ème} joue un match de Barrage d'accession/relégation contre le vice-champion du Championnat de la Guadeloupe de futsal de Niveau 2.

La Barrage d'accession/relégation se déroule en match aller simple, sur terrain neutre, avec prolongation à la fin du temps réglementaire, si toujours égalité, une séance de tirs au but départagera les équipes.

Le vainqueur de ce barrage d'accession/relégation jouera en Régional 1 pour la saison 2027 – 2028.

Le perdant de ce barrage d'accession/relégation jouera en Niveau 2 pour la saison 2027 – 2028.

ARTICLE 5 – ORGANISATION DES RENCONTRES

Les rencontres du Championnat de la Guadeloupe de futsal de Régional 1 sont organisées sous la forme de plateaux regroupant plusieurs matchs d'une même journée de championnat.

Les plateaux sont organisés dans un ou plusieurs gymnases désignés par la Ligue de Guadeloupe de Football, qui en fixe les dates, les horaires et l'ordre des rencontres.

Les clubs participants sont tenus de respecter la programmation établie par la Ligue de Guadeloupe de Football.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DE CONNAISSANCE

L'engagement dans les compétitions de la Ligue implique pour les clubs la connaissance du présent règlement et des règlements spécifiques avec l'obligation de s'y conformer.

ARTICLE 7 - DISPOSITIONS NON PREVUES

Le Comité de Direction peut, tout au long de la saison, établir des circulaires correctives prenant en compte la réalité du championnat et les contraintes temporelles.

Les dispositions non prévues sont traitées par le Comité de Direction en mettant en place des dispositions particulières à tous les règlements des compétitions.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LA GUADELOUPE DE FUTSAL DE NIVEAU 2

ARTICLE 1 – OBLIGATION DE PARTICIPATION

Les clubs engagés doivent participer à la Coupe de la Guadeloupe de futsal.

ARTICLE 2 - FORMULE DU CHAMPIONNAT

Le classement se fait par addition des points. Le décompte des points s'établit comme suit :

- ✓ Match gagné : 4 points
- ✓ Match nul : 2 points
- ✓ Match perdu : 1 point
- ✓ Forfait, abandon ou pénalité : 0 point
- ✓ Constat par l'arbitre d'une équipe réduite à moins de 3 joueurs au cours d'une rencontre : 0 point

Le match gagné par forfait ou pénalité le sera sur le score de 3 à 0. Si l'équipe déclarée vainqueur par pénalité inscrit plus de 3 buts lors de la rencontre en question, ce nombre sera retenu. L'équipe pénalisée, perdra, de facto, le bénéfice de ses buts marqués. En cas d'égalité de points, le classement des clubs est établi de la façon suivante :

- a En préliminaire sur le nombre de pénalités et de forfaits, l'équipe ayant le nombre le moins important sera nécessairement mieux classé.
- b En cas d'égalité de points sur l'une des places, les équipes sont départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés sur l'ensemble des matchs du championnat.
- c En cas d'égalité de différence de buts sur l'ensemble des matchs du championnat, les équipes ex aequo seront départagées en tenant compte du nombre de buts marqués (*meilleure attaque*) sur l'ensemble des matchs du championnat.
- d En cas d'égalité du nombre de buts marqués sur l'ensemble des matchs du championnat, les équipes ex aequo seront départagées en tenant compte du nombre de buts encaissés (*meilleure défense*) sur l'ensemble des matchs du championnat.
- e En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du classement aux points des matchs joués entre les clubs ex aequo.
- f En cas de nouvelle égalité, les équipes ex aequo seront départagées par la différence entre les buts concédés par chacune d'elles dans les rencontres

directes entre elles.

- g Si deux équipes ne sont pas départagées par les critères ci-dessus, un match de départage sera organisé par la L.G.F. sur terrain neutre en cas d'impact sur l'accession en Régional 1.

Le classement officiel du championnat est établi en fonction des résultats sur le terrain et du respect des dispositions du présent règlement et des règlements généraux.

ARTICLE 3 – COMPOSITION DES EFFECTIFS AUTORISE SUR LA FEUILLE DE MATCH ET DUREE DES RENCONTRES

Dans le cadre du championnat de la Guadeloupe de futsal de Régional 1, chaque équipe est autorisée à inscrire jusqu'à douze (12) joueurs sur la feuille de match.

Les rencontres se disputent en deux périodes de vingt-cinq (25) minutes avec une mi-temps.

Le temps de jeu est continu, sans arrêt de chronomètre, sauf décision de l'arbitre en cas de circonstances exceptionnelles nécessitant une interruption de la rencontre.

ARTICLE 4 - TITRE - ACCESSIONS

L'ensemble des dispositions relatives au titre et accessions ne s'appliquent pas aux équipes réserves de club évoluant en Régional 1.

a) Titre

Le champion de Futsal Niveau 2 est déterminé selon les modalités indiquées à l'article 2 du présent règlement.

b) Accessions

- Le club classé premier accède au Championnat de la Guadeloupe de futsal de Régional 1.
- Le club classé second joue un match de Barrage d'accession/relégation contre le 7ème du Championnat de la Guadeloupe de futsal de Régional 1.

Le barrage d'accession/relégation se déroule en match aller simple, sur terrain neutre, avec prolongation à la fin du temps réglementaire, si toujours égalité, une séance de tirs au but départagera les équipes.

Le vainqueur de ce barrage d'accession/relégation jouera en Régional 1 pour la saison 2027 – 2028.

Le perdant de ce barrage d'accession/relégation jouera en Niveau 2 pour la saison 2027 – 2028.

ARTICLE 5 – ORGANISATION DES RENCONTRES

Les rencontres du Championnat de la Guadeloupe de futsal de Niveau 2 sont organisées sous la forme de plateaux regroupant plusieurs matchs d'une même journée de championnat.

Les plateaux sont organisés dans un ou plusieurs gymnases désignés par la Ligue de Guadeloupe de Football, qui en fixe les dates, les horaires et l'ordre des rencontres.

Les clubs participants sont tenus de respecter la programmation établie par la Ligue de Guadeloupe de Football.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DE CONNAISSANCE

L'engagement dans les compétitions de la Ligue implique pour les clubs la connaissance du présent règlement et des règlements spécifiques avec l'obligation de s'y conformer.

ARTICLE 7 - DISPOSITIONS NON PREVUES

Le Comité de Direction peut, tout au long de la saison, établir des circulaires correctives prenant en compte la réalité du championnat et les contraintes temporelles.

Les dispositions non prévues sont traitées par le Comité de Direction en mettant en place des dispositions particulières à tous les règlements des compétitions.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LA GUADELOUPE DE FUTSAL FEMININ

ARTICLE 1 – PARTICIPANTS AU CHAMPIONNAT DE LA GUADELOUPE DE FUTSAL FEMININ

Le championnat de la Guadeloupe de futsal féminin comprend les équipes affiliées à la Ligue de Guadeloupe de Football et engagés au plus tard à la date limite fixée par la circulaire, répartis en une poule unique des clubs engagés qui se rencontrent en matchs ALLER-RETOUR.

Les clubs engagés doivent participer à la Coupe de la Guadeloupe de futsal féminine.

ARTICLE 2 - FORMULE DU CHAMPIONNAT

Le classement se fait par addition des points. Le décompte des points s'établit comme suit :

- ✓ Match gagné : 4 points
- ✓ Match nul : 2 points
- ✓ Match perdu : 1 point
- ✓ Forfait, abandon ou pénalité : 0 point
- ✓ Constat par l'arbitre d'une équipe réduite à moins de 3 joueurs au cours d'une rencontre : 0 point

Le match gagné par forfait ou pénalité le sera sur le score de 3 à 0. Si l'équipe déclarée vainqueur par pénalité inscrit plus de 3 buts lors de la rencontre en question, ce nombre sera retenu. L'équipe pénalisée, perdra, de facto, le bénéfice de ses buts marqués.

En cas d'égalité de points, le classement des clubs est établi de la façon suivante :

- a En préliminaire sur le nombre de pénalités et de forfaits, l'équipe ayant le nombre le moins important sera nécessairement mieux classé.
- b En cas d'égalité de points sur l'une des places, les équipes sont départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune d'entre elles sur l'ensemble des matchs du championnat.
- c En cas d'égalité de différence de buts sur l'ensemble des matchs du championnat, les équipes ex aequo seront départagées en tenant compte du nombre de buts marqués (meilleure attaque) sur l'ensemble des matchs du championnat.
- d En cas d'égalité du nombre de buts marqués sur l'ensemble des matchs du championnat, les équipes ex aequo seront départagées en tenant compte du nombre de buts encaissés (meilleure défense) sur l'ensemble des matchs du championnat.

- e En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du classement aux points des matchs joués entre les clubs ex aequo.
- f En cas de nouvelle égalité, les équipes ex aequo seront départagées par la différence entre les buts concédés par chacune d'elles dans les rencontres directes entre elles.
- g Si toujours égalité un match de départage sera organisé par la L.G.F. sur terrain neutre en cas d'impact pour l'obtention des places qualificatives pour le Play Off.

Le classement officiel du championnat est établi en fonction des résultats sur le terrain et du respect des dispositions du présent règlement et des règlements généraux.

ARTICLE 3 – COMPOSITION DES EFFECTIFS AUTORISE SUR LA FEUILLE DE MATCH

Dans le cadre du championnat de la Guadeloupe de futsal féminin, chaque équipe est autorisée à inscrire jusqu'à quatorze (14) joueurs sur la feuille de match et sept (7) dirigeants.

ARTICLE 4 – TITRE

Les quatre premiers de la poule sont qualifiés pour le « PLAY OFF » afin de décerner le titre de champion de la Guadeloupe.

Le Play Off se déroule en match aller-retour, l'équipe la mieux classée recevant au match retour opposant le 1^{er} de la poule au 4^{ième} de la poule dans le match 1 et le 2^{ième} de la poule au 3^{ième} de la poule dans le match 2. La règle primant le but à l'extérieur ne s'applique pas. Les résultats sont additionnés de manière brute. En cas d'égalité globale à la fin du temps réglementaire du match retour, une prolongation aura lieu, si toujours égalité, une séance de tirs au but départagera les équipes.

La Finale se déroule en Match aller simple, sur terrain neutre, avec prolongation à la fin du temps réglementaire, si toujours égalité, une séance de tirs au but départagera les équipes.

Le vainqueur de la finale est déclaré Champion de la Guadeloupe de futsal.

Le finaliste est vice-champion de la Guadeloupe de futsal.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DE CONNAISSANCE

L'engagement dans les compétitions de la Ligue implique pour les clubs la connaissance du présent règlement et des règlements spécifiques avec l'obligation de s'y conformer.

ARTICLE 6 - DISPOSITIONS NON PREVUES

Le Comité de Direction peut, tout au long de la saison, établir des circulaires correctives prenant en compte la réalité du championnat et les contraintes temporelles.

Les dispositions non prévues sont traitées par le Comité de Direction en mettant en place des dispositions particulières à tous les règlements des compétitions.